

La ville de Drummondville compte plus de 80 000 habitants et est reconnue notamment comme pôle de changement, d'évolution et de croissance à travers la province. Drummondville constitue également un milieu de vie des plus stimulants où espaces verts, équipements culturels, sportifs et de loisirs occupent une place de choix.

Vous souhaitez intégrer une équipe dynamique où vous pourrez contribuer professionnellement au rayonnement d'une Ville qui a pour mission de répondre de manière efficace, innovante et responsable aux besoins, aux attentes et aux aspirations de la population afin de bâtir une collectivité où tous peuvent s'épanouir ?

Nous sommes présentement à la recherche d'une personne en mesure d'occuper le poste suivant :

**TECHNICIEN(NE) PRÉVENTION INCENDIE
(PRÉVENTIONNISTE)**
SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE ET DE SÉCURITÉ CIVILE
Poste temporaire (ÉTUDIANT ÉTÉ 2024)

SOMMAIRE DU POSTE

Sous l'autorité du capitaine de la Division analyse et gestion du risque, la personne titulaire de ce poste a pour tâche principale de participer aux activités de prévention incendie sur le territoire de la Ville de Drummondville en relation avec la mission, les valeurs, les enjeux et les orientations de l'organisation, les orientations ministérielles et le schéma de couvertures de risque de la MRC.

PRINCIPALES FONCTIONS

- Faire le suivi d'inspections mineures afin de vérifier la conformité aux divers règlements et lois de sécurité incendie en vigueur, des systèmes de protection existants, de l'entreposage des matériaux, etc. ;
- Effectuer la classification des risques ;
- Répondre aux requêtes 311 ;
- Effectuer le suivi de la prévention résidentielle faite par les pompiers ;
- Effectuer le traitement des plaintes et demandes d'interventions en prévention incendie ;
- Rédiger ou transmettre verbalement, s'il y a lieu, les avis pertinents aux propriétaires et/ou locataires et en assurer le suivi ;
- Renseigner le public concernant la prévention des incendies ainsi que sur les divers règlements et lois relatives à la sécurité incendie dans les bâtiments ;

- Participer à l'élaboration et à la tenue des activités d'éducation du public réalisées par le service ;
- Collaborer et participer aux exercices d'évacuation et aux événements spéciaux, incluant ceux de la sécurité civile ;
- Répondre aux citoyens en personne ou par téléphone ;
- Collaborer avec les différents services de la ville (opérations, permis inspection etc.) ;
- Travailler en soutien à l'organisation municipale de sécurité civile lors d'une situation d'exception ;
- Exécuter toute autre tâche connexe requise par son supérieur.

EXIGENCES ET QUALIFICATIONS

- Être inscrit dans un programme d'études collégiales (DEC) ou une attestation d'études collégiales (AEC) en Prévention en sécurité incendie ou un certificat de premier cycle en Technologies avancées en prévention des incendies (TAPI) ou d'études professionnelles (DEP) en Prévention des incendies ou son équivalent ;
- Toute expérience de travail pertinente sera considérée comme un atout ;
- Être titulaire d'un permis de conduire de classe 5 valide ;
- Maîtriser les applications Windows et la suite Office ;
- Posséder une grande habileté en matière de communication verbale et écrite en français, être en mesure de rédiger des lettres et des rapports de manière claire et concise et faire preuve de rigueur dans la tenue de ses dossiers ;
- Faire preuve d'initiative, d'autonomie, de maturité, d'intégrité, de leadership, d'intelligence émotionnelle, de polyvalence, d'organisation de travail, d'un bon jugement, d'un sens des responsabilités ainsi qu'une bonne capacité à travailler en équipe.

SALAIRE ET CLASSIFICATION

Selon la convention collective de travail des pompiers, pompières et préventionnistes (AFPC). L'horaire de travail est de 40 heures/semaine.

Note : L'employeur se réserve le droit de tenir des tests théoriques et/ou pratiques.

Service du capital humain
Mars 2024